RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel

du Patrimoine Culturei	
Sous- Direction de la Recherche et la Valorisation du Patrimoine Culturel	
N°D.P.L.B.C.V.P.C/M.C	Alger, le
N°S.D.R.V.P.C /M.C	3 /
AUTOG	RISATION
Conformément aux disposition de l'artic protection du patrimoine culturel , la présent coordinateur de la Direction de la Protection Lég Patrimoine Culturel à ;	<u>-</u>
Nom et prénom :	
Qualité :	
Institution:	
Nature de l'opération demandée :	
Wilaya et lieu :	
Formalité obligatoire :	
Etablissement Concerné :	
Pour toute forme d'exploitation autre q l'intéressés et le directeur de	e des lois et règlements en vigueur notamment

Copie à :....